



LA FEDERATION COMMUNIQUE

SANTÉ DES OUVRIER(E)S AGRICOLES

SÉRIEUSE DÉTÉRIORATION

L'influence des conditions de travail sur la santé des travailleurs et des retraités n'est plus à démontrer. L'Organisation Mondiale de la Santé en 1947 la formule ainsi : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Certains indices de comparaison entre les adhérents du régime agricole et la population générale, issus du rapport « Charges et Produits » de la Msa pour 2024, sont révélateurs. Sur l'ensemble du groupe des maladies dégénératives, les assurés du régime agricole ont un surrisque de présenter la maladie de Parkinson de +5,1 %. Chez les salariés agricoles, il existe une surreprésentation des patients atteints de troubles addictifs, par rapport à la population tous régimes confondus : consommation d'alcool +27,7 % et utilisation de cannabis +7,2 %. Par ailleurs, chez les salariés agricoles, les dépressions et troubles de l'humeur sont beaucoup plus fréquents.

Comment ne pas lier ces données avec l'accroissement continu du nombre de travailleurs agricoles déclarés inaptes, présentant des inaptitudes principalement dans les domaines ostéoarticulaire (56,3 %) et psychiatrique (26,3 %) ? Parallèlement, les demandes au fonds d'indemnisation des victimes de pesticides ont triplé en trois ans. Il est établi que la crainte de perdre son emploi et les conditions de travail dégradées est associée à une altération de la santé mentale. De même les troubles musculosquelettiques, bien qu'associés à des facteurs physiques, sont indissociables des facteurs psychiques et organisationnels. La généralisation des contrats à durée déterminée dans le secteur agricole, en particulier l'augmentation exponentielle des Cdd saisonniers, les salaires proches du Smic et l'exposition d'environ 10 % des travailleurs à des produits chimiques cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques contribuent à ces altérations de la santé et à accroître les comportements addictifs ainsi que la hausse des inaptitudes.

Par la réforme de Pôle emploi ainsi que celle du Rsa qui y est associée, gouvernement et patronat favorisent ces modalités d'emploi instable et la misère. Le retour au travail sans droit est une autre de leurs stratégies visant à affaiblir les droits des salariés, notamment en remettant en question les 35 heures et les congés payés par leur proposition d'un Compte épargne temps universel.

Une autre façon d'affaiblir le droit des salariés à conserver leur santé est d'organiser la pénurie des personnels en charge d'en contrôler l'application (inspection du travail) ou de veiller à la préservation de l'état de santé des salariés (médecine du travail). L'instauration délibérée d'une insécurité socio-économique au sein du monde du travail ainsi que des conditions de travail pathogènes constituent l'un des principaux facteurs de la détérioration de la santé des travailleurs.

Montreuil,
Le 15 décembre 2023